

24/10 Approbation de dépenses forfaitaires.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit en l'occurrence des dépenses suivantes :

- 108.000.frs. pour fourniture et pose d'une grille de clôture en fer forgé et main courante en tube pour le calvaire. de la Délivrance.
- 100.000. frs.CFA. dus à la S.I.A.C. à la Rivière des Pluies pour incinérations effectuées en 1962 des viandes saisies et des animaux abattus par la voirie ;
- 50.000. frs.CFA. dus à la Société Anonyme des Forges et Ateliers de Bourbon pour fabrication de 100 cleus en bronze pour passages cloutés.
- 100.000. frs.CFA. dus à la Cie Française d'Entreprises, représentant la participation de la Commune aux frais de démolition du vieil appentement du Barachois,

que je vous demande d'approuver.

Je mets la question aux voix ./.

M. VELOUPOULLE s'abstenant dans le vote de ce dossier, je demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Beau, le 12 juillet 1963
D/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Eluchan